

15h 10-16h20
Table ronde n°3

Le PLUi, une opportunité pour développer une ingénierie partagée au niveau de l'intercommunalité

Le PLU intercommunal est une occasion pour l'intercommunalité de muscler sa « prise de compétences » et développer une ingénierie au service des communes. Non seulement dans le cadre de l'élaboration du document d'urbanisme, mais également afin de faciliter sa mise en œuvre en lien à l'instruction des permis de construire et au travers d'actions qui permettront aux communes de mettre en œuvre les opérations urbaines sur leur territoire. L'échelon de l'intercommunalité devient une belle opportunité pour mettre en place des actions et des moyens mutualisés et partagés, au service des communes.

INTERVENTIONS

► 10' Grenoble Alpes Métropole (38) 49 communes

Une ingénierie en cours de développement pour le passage en Métropole (PLU, PLUi, droit des sols) : avancées, pistes de réflexions...
par **Yannik OLLIVIER**, vice-président à l'aménagement du territoire, aux risques majeurs et au projet métropolitain à Grenoble Alpes Métropole

► 10' Communauté de communes du Pays de Gex (01) 27 communes

Une démarche intégrée entre projet de territoire, lancement du PLUi et mise en œuvre de la « prise de compétence » urbanisme pour accompagner les communes à travers un schéma de mutualisation par **Pierre DALLERY**, directeur du pôle aménagement et développement territorial de la Communauté de communes du Pays de Gex

► 40' TABLE RONDE/ÉCHANGES AVEC LA SALLE

- **Yannik OLLIVIER**, vice-président à l'aménagement du territoire, aux risques majeurs et au projet métropolitain à Grenoble Alpes Métropole
- **Vincent SCATTOLIN**, vice-président à l'aménagement de l'espace de la Communauté de communes du Pays de Gex
- **Michel BRAVARD**, président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ance et vice-président à l'aménagement au Parc naturel régional Livradois-Forez
- **Henri TONINI**, Président du Syndicat d'urbanisme de la région de Belleville



Agences d'urbanisme Rhône-Alpes



JOURNÉE D'ÉCHANGES REGIONALE

Le Plan local d'urbanisme intercommunal ciment de la coopération intercommunale

jeudi 2 avril 2015 à l'Hôtel de Région à Lyon

Cette journée est destinée aux élus et aux professionnels de l'urbanisme

Pré-programme

8h30-9h15 ACCUEIL

► PLÉNIÈRE

9h15-10h00

INTRODUCTION GÉNÉRALE

- par les présidents des trois agences :
Michel LE FAOU, président de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise,
Jean-Paul BRET, président de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG) et **Pascal GARRIDO**, président de l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise (Epures)
- par **Gérard LERAS**, conseiller spécial à la politique foncière de la Région Rhône-Alpes

10h00-10h45

Les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), une nouvelle ère pour le développement de nos territoires

- « Le PLU intercommunal, une collaboration communes/communautés : enjeux et modalités » par **Philippe SCHMIT**, délégué général adjoint de l'Association des communautés de France (ADCF)
- « Le déploiement des PLUi à l'échelle nationale » par **Dominique PETIGAS-HUET** ou **Guennolé POIX** de la DGALN/DHUP du ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la ruralité

12h15-13h45 DÉJEUNER COCKTAIL

►►► 3 TABLES RONDES

Témoignages et paroles d'élus

11h00-12h10 Table ronde n°1
Le PLUi, les bénéfices du changement d'échelle

14h00-15h10 Table ronde n°2
Comment passer le cap pour aller ensemble vers un PLUi assumé et approprié ?

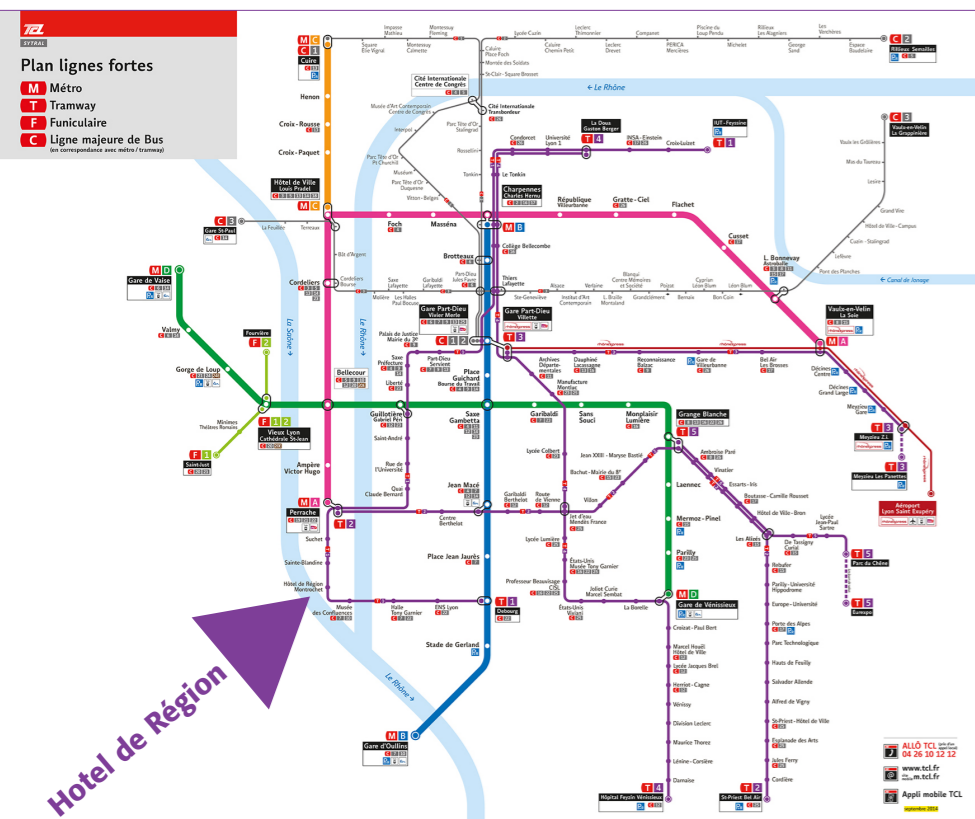
15h10-16h20 Table ronde n°3
Le PLUi, une opportunité pour développer une ingénierie partagée au niveau de l'intercommunalité

► CONCLUSION ET PERSPECTIVES

16h30-17h15

- Synthèse de la journée par **Corinne CASANOVA**, vice-présidente de l'Association des communautés de France ou **Damien CAUDRON**, directeur de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise
- Ouverture et perspectives par **Jean-Philippe DENEUVY**, directeur adjoint de la Dreal Rhône-Alpes
- Cloture de la journée par **Jean-Paul BRET**, président de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG)

17h30 FIN DE LA JOURNÉE



Région Rhône-Alpes

1 esplanade François Mitterrand
CS 20033 - 69269 Lyon cedex 02
Tél. +33 (0)4 26 73 40 00

Tram T1

Arrêt Hôtel de Région - Montrochet

Merci de vous munir d'une pièce d'identité pour l'accès à l'Hôtel de Région

Accès inscription
pluiurba3@urbalyon.org

Date limite d'inscription :
20 mars 2015

TABLES RONDES

11h00-12h10

Table ronde n°1

Le PLUi, les bénéfices du changement d'échelle

Le PLU intercommunal est une réelle opportunité pour élaborer un document d'urbanisme à la bonne échelle. En effet, nos pratiques urbaines et quotidiennes n'ont aujourd'hui plus de limite communale : on vit dans une commune, on travaille dans la ville-centre proche, on profite des équipements récréatifs, de loisirs de nos communes ou des quartiers voisins... L'évolution de nos modes de vie nous pousse aujourd'hui à pratiquer et vivre sur des territoires plus larges. C'est pourquoi le passage à l'intercommunalité permet d'être à la bonne échelle de réflexion et de mise en cohérence des politiques publiques à travers un document d'urbanisme intercommunal unique, élaboré de manière collective, mais qui se doit aussi de laisser toute sa place aux communes.

INTERVENTIONS

► 10' Grand Châlon (71)
38 communes

L'intérêt de l'échelle intercommunale pour établir une vision stratégique et partager les enjeux communs par **Alain ROUSSELOT-PAILLEY**, conseiller communautaire délégué du Grand Chalon à l'élaboration du PLUi

► 10' Brest Métropole (29)
8 communes

L'ambition d'un PLUi trois en un et « Facteur 4 » pour répondre aux objectifs environnementaux, économiques, énergétiques de l'agglomération par **Thierry FAYRET**, vice-président chargé de l'urbanisme, de l'habitat et du plan climat à Brest Métropole

► 40' TABLE RONDE/ÉCHANGES
AVEC LA SALLE

- **Richard LLUNG**, vice-président délégué à l'urbanisme réglementaire de la Métropole de Lyon
- **Thierry FAYRET**, vice-président chargé de l'urbanisme, de l'habitat et du plan climat à Brest Métropole
- **Alain ROUSSELOT-PAILLEY**, conseiller communautaire délégué du Grand Chalon à l'élaboration du PLUi
- **Corinne CASANOVA**, vice-présidente aux transports, mobilités alternatives et transition énergétique à la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget

14h00-15h10

Table ronde n°2

Comment passer le cap pour aller ensemble vers un PLUi assumé et approprié ?

Le PLUi confirme l'intérêt de « partager un projet collectif de territoire » à l'échelle de l'intercommunalité : partager les mêmes objectifs de développement et les décliner ensuite sur chaque commune. Tout l'enjeu est de co-construire un projet partagé, une même vision qui servira de cadre aux objectifs à traduire dans le document d'urbanisme qui régira ensuite et de façon cohérente le droit des sols de l'ensemble des communes.

Les démarches amont qui permettent déjà de co-construire un projet sont autant de gages de réussite pour préparer progressivement, dans de bonnes conditions, la procédure de PLUi.

INTERVENTIONS

► 10' Pays de Faverges (74), 10 communes

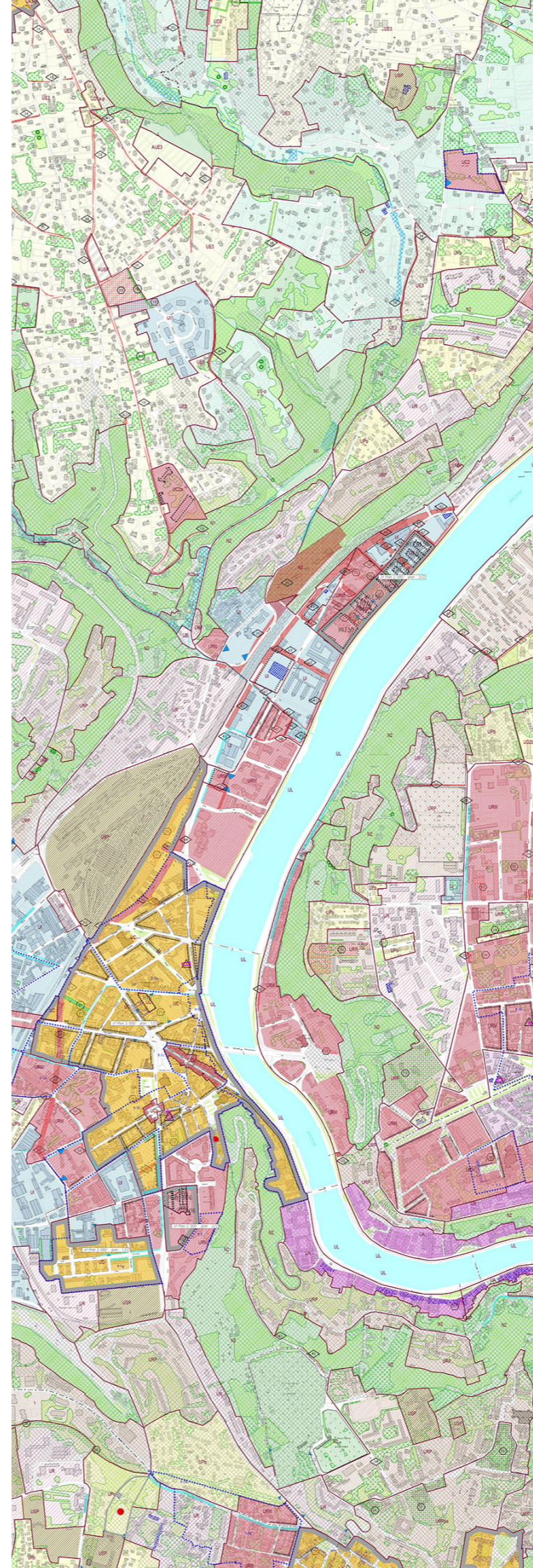
La réalisation d'un PLU intercommunal fondé sur un projet de territoire partagé par **Philippe GOY**, responsable du suivi du Plan local d'urbanisme intercommunal du Pays de Faverges

► 10' Communauté de communes du Massif du Vercors (38), 7 communes

Une réflexion préalable de projet de territoire pour préparer les jalons du futur PLUi par **Thomas GUILLET** vice-président en charge de l'aménagement de l'espace, de l'urbanisme, du logement, de l'agriculture et de la forêt à la Communauté de communes du massif du Vercors

► 40' TABLE RONDE/ÉCHANGES
AVEC LA SALLE

- **Michel COUTIN**, président de la Communauté de communes du Pays de Faverges
- **Thomas GUILLET** vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace, de l'urbanisme, du logement, de l'agriculture et de la forêt à la communauté de communes du massif du Vercors
- **Jean-Paul BRET**, président de la Communauté d'agglomération du Pays voironnais
- **Paul VIDAL**, président de la Communauté de communes de l'Est lyonnais



PLU Grand Lyon - Extrait sans valeur réglementaire